



VILLAGE DE

salers

— TERRE DE PATRIMOINE

JOURNAL MUNICIPAL

mai
20
24



RUBRIQUES

L'édito du Maire
Travaux et projets
L'école
La vie communale
Quelques chiffres
Infos
Associations
Agenda

édito

Sagranières, Sagraniers,

Après une interruption de plus d'un an, le journal municipal est réédité.

La vie des petites communes rurales, de cet "espace" comme le nomme les techno-urbains, est la clé du développement qui doit être encouragé par des décisions fortes.

"Les territoires" qui sont, soit par des moyens techniques pour les énergies renouvelables, soit plus naturellement par les ressources existantes (tels que l'eau, le bois, l'alimentation, les puits de carbone) sont indéniablement et souvent la seule réponse aux défis climatiques.

Nous l'avons tous entendu les difficultés rencontrées par les maires dans l'exercice de leur mandat, le manque de moyens et la multiplication des normes contrastent avec l'attachement des citoyens à leur commune.

Salers est un village tranquille, bien tenu, il y a peu d'incivilité. Il est indispensable que tout un chacun puisse circuler dans les rues sans entraves quelles qu'elles soient. La municipalité fait son possible pour rendre plus attractif et plus accessible le village. Je remercie ici l'équipe municipale ainsi que tous les agents.

Je remercie également toutes les associations qui par leur rayonnement favorisent la notoriété du village de Salers.

Cette année 2023 a connu une fréquentation dans la continuité des précédentes, ce n'a pas été le cas de toutes les communes touristiques.

Je ferai remarquer avec une certaine satisfaction que la municipalité a contribué à faire installer un pharmacien, des permanences médicales ainsi que la réouverture de l'épicerie. Cela a pris du temps, ce fut compliqué, je remercie la Communauté de Communes du Pays de Salers pour son soutien ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré dans ces démarches.

Les travaux de la rue du Coustil doivent se terminer fin mai, il faudra à l'avenir investir sur les toitures municipales, en effet certaines méritent d'être entièrement refaites.

Je terminerai cet édito en vous informant sur le retour au calme et à la sérénité à la maison de retraite de Salers. La nomination du nouveau directeur monsieur Jean-Gabriel SALLES a été bien perçue. Je le remercie ainsi que tout le personnel soignant.

Je vous souhaite à tous une bonne saison !

Jean-Louis Faure,
Maire de Salers

les travaux et projets

2023

LA RUE DU BEFFROI ✓

Le 15 octobre 2022 ont débuté les travaux du chantier de réhabilitation de l'assainissement et de l'AEP sur le bourg et l'aménagement des rues du Beffroi et du Coustil.

Ces travaux sont menés en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Salers, le syndicat des eaux de Mauriac et la commune de Salers via un marché public passé en procédure adaptée et accordée à l'entreprise BERGHEAUD TP à Mauriac, seule entreprise à avoir répondu.

Les travaux de la rue du Beffroi se sont achevés au printemps 2023, ainsi riverains et visiteurs ont pu profiter de la qualité du travail dès la saison estivale, la rue est maintenant sécurisée et beaucoup plus praticable.

- Coût de l'opération : 250 299.20 € HT



APPARTEMENTS COMMUNAUX ✓

Le parc locatif de la commune devient vieillissant. Il est nécessaire d'effectuer des travaux de rafraîchissement dans les logements afin de les rendre plus accueillants et les louer plus facilement.

Ainsi, des travaux ont été réalisés dans 2 logements de la rue des Nobles (ancienne Perception). Le premier situé au 3^{ème} étage a été entièrement rénové par les artisans de la commune. Il était absolument nécessaire de rénover celui-ci en priorité, à la suite d'un important dégât des eaux en 2018. Il a été loué rapidement et permet à la commune de compter une habitante supplémentaire à l'année.

- Coût de la rénovation : 19 427.18 HT €

PORTAIL DU CIMETIÈRE ✓

Vous n'êtes pas sans savoir que le portail du cimetière présentait des défaillances et était complètement abîmé par le temps, c'est pourquoi il a été entièrement rénové. Les travaux de réfection ont été réalisés par monsieur Serge TOURNADRE à Bort-les-Orgues. Dorénavant le portail fonctionne parfaitement bien et est en excellent état.

- Coût de l'opération : 725.55€ HT

CAMIONNETTE ✓

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule, commandé à l'automne. Il a été livré fin janvier.

L'achat d'un nouveau véhicule est apparu comme indispensable, en effet l'utilisation du sel de déneigement avait considérablement endommagé le précédent. La caisse ne pouvait plus être utilisée dans de bonnes conditions et des pièces menaçaient de tomber. Il a été cédé au garage TECHOTO pour utilisation des pièces pour la somme de 1000 €.

Le second situé au 1^{er} étage a été rafraîchi après le départ des locataires l'ayant occupé pendant 20 années.

Ces travaux ont été réalisés en partie par les agents communaux afin de réduire le coût financier. Les agents ont fait preuve d'une belle maîtrise des techniques de peinture, de pose des sols et de tenue du chantier, bravo à eux ! Ce logement est désormais disponible à la location.

- Coût de la rénovation : 18 797.67 € HT



- Coût de l'investissement : 39 000 € HT



les travaux et projets (suite)

3

2023 (SUITE)

ÉLAGAGE DES ARBRES ✓

Lundi 19 février 2024 Jean-Baptiste HUMBERT (JB PAYSAGE) est intervenu pour procéder à l'élagage des arbres. Cela a permis d'inspecter la santé de ces arbres, mais également de sécuriser et éviter d'éventuelles chutes de branches.

- Coût de l'opération : 1338 € HT



l'école

VISITE DE MADAME LUTIC

Inspectrice d'Académie - Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Cantal

Le 14 septembre 2023 dès 08h30 les enseignantes ainsi que monsieur le Maire ont reçu la visite de madame Lutic. L'inspectrice d'académie s'est présentée à Salers afin d'effectuer la visite de rentrée scolaire. Le but n'étant pas d'effectuer un contrôle, mais de constater le bon fonctionnement de l'opération "petit-déjeuner" à l'école. Les enfants présents ont été unanimes, "ils adorent prendre leur petit-déjeuner à l'école avec leurs camarades". Au-delà du plébiscite des élèves, les enseignantes constatent un effet très positif de ce moment de convivialité avant la classe.

Ce fut également l'occasion de féliciter et de saluer le travail des 3 agentes municipales en poste à l'école. Cette opération est totalement gratuite, l'inscription est annuelle pour tous les jours. (*Inscription auprès du secrétariat de la mairie.*)



SPECTACLE DE NOËL

Vendredi 22 décembre 2023, enseignantes, élèves et agents ont convié grands-parents, parents, oncles, tantes, cousins, cousines... à venir assister à leur spectacle de fin d'année. Le thème choisi cette année étant les régions de France, les personnes présentes ont pu voyager dans les différentes régions sans pour autant quitter la salle des fêtes de Salers. Un réel moment de partage un peu stressant pour certains dont c'était la première représentation et émouvant pour ceux dont c'était la dernière.

Ce fut une "standing ovation" pour ces jeunes apprentis dramaturges qui ont par la suite pu accueillir le Père-Noël chargé de cadeaux.



2024

LA RUE DU COUSTIL

Dans la continuité des opérations liées au marché public, c'est au tour de la rue du Coustil de se faire une beauté. Au-delà de l'aspect esthétique, les travaux vont permettre de sécuriser ce passage en le rendant plus accessible et ainsi créer une harmonie avec la rue du Beffroi. La fin des travaux est prévue pour juin 2024.

- Coût de l'opération : 133 037 € HT

SORTIE SCOLAIRE À LA NEIGE

Lundi 29 janvier 2024 jour du grand départ ! Petits et grands ont pris le départ pour 5 jours à la station de ski du Lioran. L'absence de neige n'a pas freiné le convoi et c'est dans la joie et la bonne humeur après les au revoir aux parents que tout le monde a pu profiter du séjour. Initiation au ski, raquette, luge, patinoire, chiens de traîneau... un beau programme pour nos bambins qui ont passé une belle semaine tous ensemble.

Un grand merci aux enseignantes mais aussi aux deux agentes qui ont accompagné et apporté leur aide toute la semaine.





TAP

Septembre 2023 : Reprise du jardin, malheureusement la sécheresse et les fortes chaleurs ne nous ont pas permis de profiter d'une belle récolte, celle-ci fut même très faible. Néanmoins les enfants apprécient de se rendre au jardin et voir leurs plantations pousser.

Octobre à décembre 2023 : préparation marché de Noël. Cette période est mise à profit pour réaliser les créations qui sont mises en vente lors du marché de Noël qui comme à son habitude connaît un gros succès. Les enfants se sont appliqués à créer toutes sortes d'objets en lien avec Noël et étaient très fiers de l'intérêt suscité par leurs créations.

Janvier 2024 : Hygiène à la cantine et buco dentaire. Sur cette période, nous nous sommes intéressés à la santé et plus particulièrement à l'hygiène bucco-dentaire et la prévention. Pour ce faire, nous avons créé des affiches avec les enfants afin de les impliquer et les encourager de manière ludique à prendre soin de leur dentition.

Dans le même temps, nous avons créé des grappes de raisin afin d'exposer le règlement de la cantine dans le réfectoire. Sur ces grappes sont inscrites les règles d'ordre général mais également les règles d'hygiène à respecter. Cela a permis d'impliquer les enfants dans la création et le respect des règles définies ensemble.

Andrée et Sandrine

RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL

Les frigos de l'école âgés d'une "petite" trentaine d'année, ont été changés en septembre 2023. En effet, après avoir donné quelques sueurs froides à Andrée, il est apparu nécessaire de les remplacer. Ces modifications ont permis de restructurer l'organisation du point de restauration et ainsi intégrer un frigo dans l'espace restaurant en plus de celui présent dans la réserve. Dans le but de faciliter le travail des agents et respecter les préconisations en termes d'hygiène alimentaire.

- Coût du remplacement des frigos : 3392 € HT



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dans la vie, Marie-Claire est libraire et Guillaume est ingénieur, mais pas "que"... Pour une culture toujours plus accessible, ils s'occupent bénévolement de la bibliothèque de Salers.

Un décor soigné, un espace pour enfants, des rayonnages de livres et des tables autour desquelles on peut discuter ou déguster une boisson (chaude ou froide). Un petit havre de paix ouvert à tous, petits et grands, dans lequel il fait bon passer du temps et échanger... Ateliers tricot, ateliers jeux, rencontres-dédicaces : des animations sont prévues tous les mois...

- > prêt de livres et de médias
- > organisation d'ateliers pour grands et petits
- > rencontres-dédicaces

- L'accès est libre et gratuit
- Animaux de compagnie interdits
- Lieu : 8 rue du Couvent - 15140 SALERS
- Ouvert : les mercredis matin de 9h à 11h30 et le samedi toute la journée de 9h à 18h
- Contact : Mme Marie-Claire et M. Guillaume Laloge
Neige 06 84 14 62 91 / bibliotheque.salers@gmail.com



STATIONNEMENT

Pour rappel le stationnement est réglementé du 1^{er} mai au 31 octobre au tarif unique de 4 € la journée. Les riverains, commerçants et saisonniers du village peuvent se stationner gratuitement sur les parkings derrière la salle des fêtes ainsi que sur le parking Torres au bas de la rue Notre Dame. Les agents en charge du stationnement sont présents depuis le 2 mai, nous comptons sur chacun pour faire preuve de sympathie et de respect envers eux.

LIVRAISON DES COMMERCE

Pour rappel, du 1^{er} avril au 30 octobre les livraisons doivent être faites avant 10h00. D'autre part l'accès à la place Tyssandier d'Escous est interdit les mercredis jour de marché. Dans le but de sécuriser la place.

DOMAINE PUBLIC

PUBLICITÉS :

Les enseignes publicitaires, panneaux directionnels ou de publicités sont **interdits dans le village** (CF règlement de l'AVAP www.salers.fr).

ÉTALAGE :

En ce qui concerne l'occupation du domaine public concernant les étales, portants... des commerces **une tolérance de dépassement de 80 cm sur le trottoir existe**.

Nous comptons sur la bonne volonté de chacun afin de respecter cette réglementation. Un contrôle des élus pourra être réalisé pendant la saison.

PRISE DE COMMANDEMENT MAJOR GALLA

Mercredi 8 novembre 2023, les élus locaux, les gendarmes des brigades de Salers et Saint-Martin-Valmeroux ont assisté à la cérémonie officielle de la prise de commandement de la Major Nathalie GALLA présidée par Frédéric ALLAIZEAU commandant de la compagnie de gendarmerie de Mauriac.

La Major GALLA a fait ses classes dans la réputée école de Gendarmerie de Chaumont d'où elle sort diplômée en 2003, elle intègre alors une brigade dans l'Isère. En 2022, elle saisit l'opportunité de devenir major dans le Cantal en intégrant la brigade de Saint-Martin-Valmeroux / Salers composée de 10 militaires sous sa responsabilité. Nous sommes fiers d'accueillir pour la première fois une femme en tant que major. Nous lui souhaitons à nouveau la bienvenue et tous nos vœux de réussite.

Le poste de commandement est depuis janvier 2023 transféré à Saint-Martin-Valmeroux pour des raisons de praticité et de fréquentation. Néanmoins la gendarmerie de Salers demeure ouverte et fonctionnelle.

Ouvertures et contact :
04 71 40 70 17

- 15 juin au 15 septembre : les matins à St-Martin-Valmeroux, les après-midis à Salers.

- Le reste de l'année : les mercredis matin à Salers. Tous les jours à St-Martin-Valmeroux.

la vie communale

RENCONTRES

NICOLAS ARNAL

Arrivé le 15 mai 2023, il est temps de faire connaissance avec la nouvelle figure de l'équipe des agents de la commune monsieur Nicolas ARNAL.

Nicolas, pourquoi avoir choisi de rejoindre la commune de Salers ?
"Après 12 ans de bons et loyaux services pour la commune de Drugeac, j'aspirais à de nouveaux horizons. L'occasion s'est alors présentée de pouvoir travailler à Salers, qui ne l'oublions pas, est un des plus beaux villages de France."

Comment s'est passé ton intégration ?
"Au top" ! J'ai tout de suite été bien accueilli par les collègues qui ont su m'impliquer dès le début et me faire découvrir le village. J'apprécie également la présence d'un supérieur chose dont j'ai pu parfois manquer auparavant."

La relation avec les Sagraniers ?
"J'ai d'excellents contacts avec tout le monde, les sagraniers sont sympathiques et accueillants ! Le village est vivant c'est très agréable."

Qu'est-ce que tu apprécies le plus dans ton travail ?
"Tout d'abord avoir des collègues, j'étais seul sur mon précédent poste, ce n'est pas toujours simple. J'aime tout simplement mon travail car les tâches sont variées : chaque jour, voire chaque minute, on peut être amené à réaliser une nouvelle mission. J'aime la diversité des missions confiées."

Le mot de la fin ?
"Je suis très content d'avoir pu intégrer cette équipe, je remercie la municipalité de Salers pour la confiance accordée et j'ai hâte de voir ce que l'avenir nous réserve."



CELIA POUGET, SOUS-PRÉFÈTE

DE L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC, EN VISITE À SALERS

Mardi 19 mars 2024 nous avons eu le plaisir de recevoir à Salers madame la sous-préfète. L'occasion pour nous de lui présenter le village, les projets, les infrastructures et les entreprises locales. Après un accueil à l'office de tourisme, nous nous sommes rendus sur l'exploitation de monsieur Sébastien APCHÉ afin qu'il présente sa structure, son parcours d'installation et ses projets. Ce fut également l'occasion d'échanger sur la situation des agriculteurs sur le département mais aussi en France.

Par la suite nous avons pris un déjeuner en commun lors duquel nous avons pu échanger sur des sujets divers et variés tel que les projets de développement, les problématiques d'urbanisation et la complexité des règlements ainsi que la non-simplification des procédures et la charge administrative imposée aux collectivités locales. D'autres sujets plus sensibles ont été abordés, la problématique de l'enlèvement des ordures ménagères, celle de l'eau et les dotations de l'État.

A l'issue nous avons accompagné madame la sous-préfète dans le village afin de lui présenter les travaux réalisés, ceux en cours, mais également les infrastructures (école, cabinet médical, la place Tyssandier d'Escous, l'avenue de Barrouze...) dont la plupart ont été restaurés et / ou réalisés grâce au concours de l'État dont notamment la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La visite s'est achevée par la présentation du camping municipal. Cette visite

nous a permis de lui présenter le projet de restructuration envisagé sur le site. Ainsi madame la sous-préfète a pu nous donner des pistes de travail et de programmation pour anticiper les dépenses inévitables à réaliser pour l'exploitation du site. Nous remercions chaleureusement madame la sous-préfète pour sa venue, ses conseils et sa disponibilité.



la vie communale

Communiqué



MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS POUR LE BOURG SALERS DEPUIS LE 1ER AVRIL 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté de Communes du Pays de Salers assure la gestion de la collecte des ordures ménagères sur son territoire, composé de 27 communes. Le produit des collectes était transféré jusque-là sur la plateforme technique de Drugeac (ancien centre d'enfouissement) avant d'être acheminé pour incinération à l'Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E.) d'Egletons en Corrèze.

Depuis cette même date, par convention, la commune de Salers réalisait la collecte des déchets des habitants du Bourg pour le compte de la communauté de communes. Le produit de ces collectes était traité de la même manière que celui de la Communauté de Communes.

Pour des raisons d'insécurité sur le site de Drugeac, le transfert des ordures ménagères n'y est plus réalisable et ce depuis le 1^{er} avril dernier. De ce fait, le transfert des déchets doit se faire sur le site de transfert le plus proche de notre territoire, soit celui du Ruisseau Perdu à proximité de Bort-les-Orgues. Le fourgon de la Commune de Salers ne peut y déposer des déchets.

Les camions bennes à ordures ménagères de la Communauté de communes, qui est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, ne peuvent circuler dans les rues de Salers. La Communauté de Communes a donc proposé une nouvelle organisation en aménageant des points de collecte, regroupant plusieurs bacs sur différents emplacements :

- À proximité du baillage, carrefour D680-D35,
- À proximité du parking de la rue du Château,
- À proximité du parking du foirail.

LES HABITANTS DU BOURG DE SALERS SONT DONC INVITÉS À DÉPOSER DORÉNAVANT LEURS ORDURES MÉNAGÈRES DANS UN DES BACS DE CES POINTS DE COLLECTE.

Un point de collecte des recyclables (emballages et verre) supplémentaire a également été créé.



QUELQUES CHIFFRES :

42% DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES SONT DES BIODÉCHETS.

Ces déchets sont incinérés alors qu'ils sont biodégradables et qu'ils pourraient être utilisés comme engrais et amendement du sol de notre territoire.

EN 2023, LE POIDS D'ORDURES MÉNAGÈRES PAR HABITANT EST DE 271 KG sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers. Le gisement d'évitement potentiel est de 114 kg / habitant.

EXEMPLE DU COÛT DE LA GESTION DES CARTONS :

Ce déchet dans le mauvais contenant coûte à l'utilisateur du service de gestion des déchets **425 € / TONNE !** Sans compter l'encombrement de celui-ci dans un bac d'ordures ménagères.

RAPPEL :

Trois déchetteries sont accessibles sur le territoire de la communauté de communes.

HORAIRES D'OUVERTURE

- **DÉCHÈTERIE ESPACE D'ACTIVITÉS 360°**
Du lundi au vendredi : de 13h30 à 17h00
Le samedi : de 9h30 à 12h00
Fermeture les dimanches et jours fériés

- **DÉCHÈTERIES ST CERNIN ET PLEAUX**
Du lundi au vendredi : de 15h00 à 17h00
Le samedi : de 9h30 à 12h00
Fermeture les dimanches et jours fériés

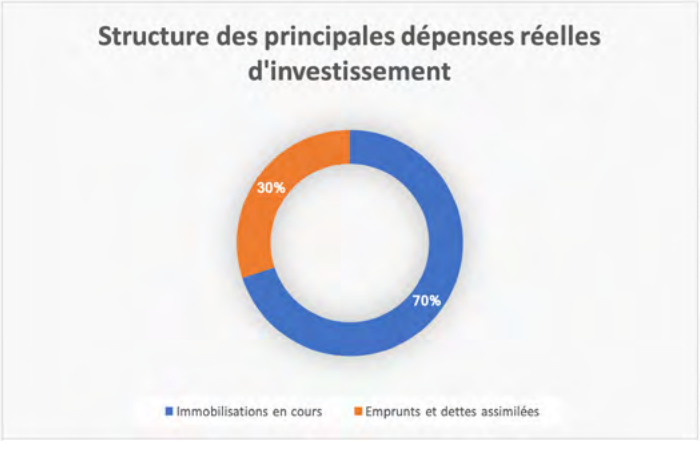
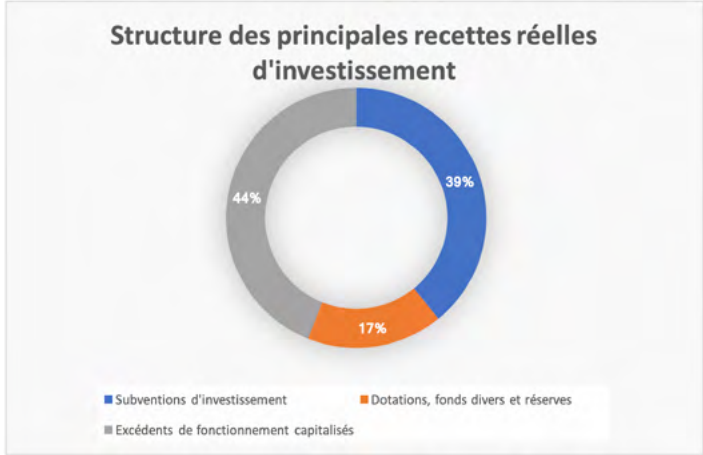
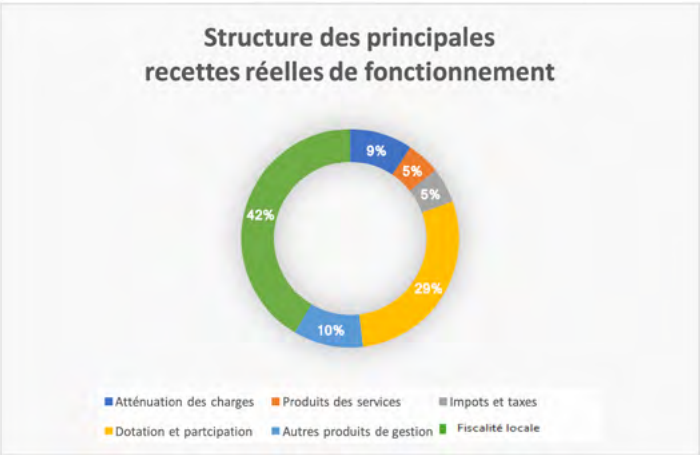
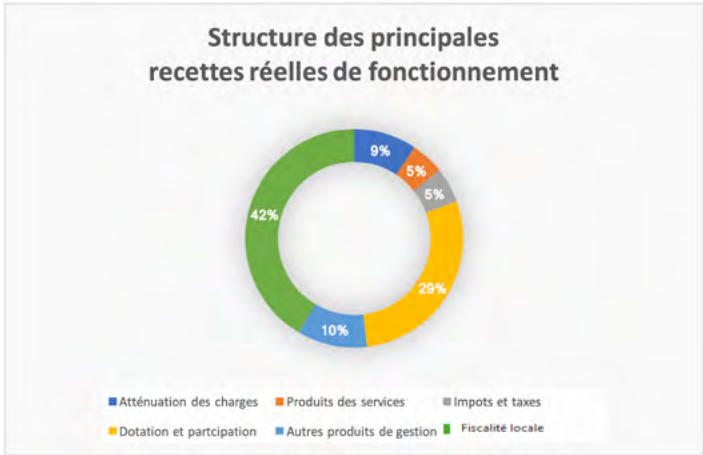
quelques chiffres

RECETTES	2022	2023
PARKINGS	181 087 €	182 130 €
CAMPING	155 425 €	156 678 €
LOYERS	77 933 €	104 594 €
PRODUITS DE SERVICE	45 216 € *	56 336 € *

Ces recettes servent à financer les frais de fonctionnement de la municipalité, par exemple : la cantine, les salaires, l'entretien du matériel, des bâtiments et des espaces publics, les soutiens aux associations locales, l'organisation d'événements, etc.



* Droits de terrasse, abonnement marché, collecte des ordures ménagères et cartons, location salle des fêtes, manège, cantine.



BUDGET
DU CAMPING

SECTION D'EXPLOITATION :
SECTION D'INVESTISSEMENT :

314 897,40 €

64 691,65 €

infos

Partenaires



OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SALERS

04 71 40 58 08
infos@salers-tourisme.fr
www.salers-tourisme.fr

INFOS PRATIQUES

- Les horaires d'ouverture du bureau d'information touristique de Salers (3, place Tyssandier d'Escous) :
 - D'octobre à mai : tous les jours de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 (fermé les dimanches hors vacances scolaires du 11 novembre au 1^{er} avril)
 - En juin et septembre : tous les jours de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
 - En juillet et août (vacances scolaires) : tous les jours de 9h30 à 19h
- Téléchargez l'application « pays de salers tourisme » compagnon idéal sur votre mobile pour accéder à toutes les activités, bons plans, manifestations, tracés de randonnées en Pays de Salers et organiser vos favoris !
- Annoncez votre manifestation auprès de nos services pour la relayer sur nos différents supports de communication (web, agenda, appli...).



Crédit photo : Le Caillou aux Hiboux



- Propriétaire d'un hébergement touristique, faites vos démarches sur <https://www.declaloc.fr/> pour une déclaration préalable de votre activité d'hébergement (meublés de tourisme et chambres d'hôtes) <https://paysdesalers.taxesejour.fr/> plateforme d'information, de déclaration et de paiement de la taxe de séjour en Pays de Salers.
- Abonnez-vous à notre Newsletter depuis notre page d'accueil www.salers-tourisme.fr pour ne manquer aucune actualité !

Appli
Compagnon

Prolongez l'expérience de la table tactile ! Vous pourrez embarquer sur votre téléphone toutes les activités, visites, tracés de randonnées et organiser vos favoris !

Disponible sur



**ACCOMPAGNEMENT
ET AIDES ECONOMIQUES
AUX ENTREPRISES**

Chaque année les élus de la Communauté de Communes du Pays Salers votent une enveloppe d'aides économiques aux entreprises, dans le but d'aider à la création, reprise, développement d'activités économiques. En 2023, ce n'est pas moins de 43 660 € d'aides qui ont été attribués. Cette aide financière s'accompagne d'un accompagnement technique et financier global avec un ensemble de partenaires (Chambres consulaires, France Active etc.).

Qui peut bénéficier des aides ?

Toute entreprise artisanale, du bâtiment, commerciale, hôtellerie/restauration qui a son siège social sur le Pays de Salers (SA, SARL, SAS, entreprise individuelle, micro-entreprise...) et qui est enregistrés au registre du Répertoire des Métiers et/ou Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Les SCI ne sont pas éligibles aux aides.

Quels sont les montants alloués ?

Les entreprises peuvent prétendre à 10% du montant total des dépenses éligibles hors taxes. Un plafond d'aide est fixé à 5 000€, soit à maximum 50 000€ de dépenses HT. Tant qu'une entreprise n'a pas atteint ce plafond elle peut refaire une demande d'aide dans les 3 ans après le dépôt de la première demande d'aide économique.

Un cofinancement avec la région Auvergne Rhône Alpes et les aides européennes LEADER

Les entreprises peuvent également faire une demande d'aide auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et pour des aides LEADER. La première contribution à l'obtention

des ces aides est le financement local par la Communauté de Communes. La Région accepte alors d'étudier la demande et de lui accorder selon ces critères d'attribution une aide. Attention, les entreprises ne peuvent prétendre à ces aides qu'à partir d'un montant de 10 000 € HT de dépenses éligibles.

Faire une demande d'aide auprès de la Communauté de Communes du Pays de Salers

- 1. Je prends rendez-vous pour expliquer mon projet
- 2. Je remplis et transmets un dossier de demande d'aide et fourni des devis non signés.
- 3. Mon dossier est présenté en Bureau des élus pour statuer sur l'attribution ou non de l'aide
- 4. Je reçois mon courrier d'attribution d'aide

Soyez vigilants !

Les opérations ne doivent pas commencer avant réception du dossier complet de demande d'aide auprès de la CCPS. Les devis ne doivent pas être signés, et toute facture antérieure à la demande d'aide ne sera pas pris en compte.

PROGRAMME LEADER

Des subventions européennes pour les entreprises LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des stratégies de développement innovantes afin de revitaliser les zones rurales. Ce programme est destiné aux acteurs publics mais aussi aux acteurs privés comme les entreprises ou les associations.

Le programme LEADER, acronyme de Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale, permet d'aider les porteurs de projet contribuant au développement des territoires ruraux. Ce programme européen s'appuie sur un Groupe d'Action Locale (GAL) afin d'être au plus près des besoins rencontrés sur le terrain. Pour le Pays de Salers, le GAL Au-

vergne-Rhône-Alpes Cantal, permet d'appliquer le programme LEADER pour la période 2023/2027.

Appel à projets

Les entreprises peuvent répondre à un appel à projets dans le cas d'une création, d'une reprise ou du développement d'activités de proximité de biens et services marchands. Les opérations éligibles concernent la création ou le développement des :

- Activités libérales de santé
- Activités vétérinaires
- Activités économiques de proximités (y compris de l'économie sociale et solidaire)

Ces projets devront apporter une plus-value à l'entreprise, aux habitants et au territoire. Il s'agit par exemple d'améliorer l'accès aux services ou aux activités, de diversifier l'offre actuelle, d'accroître le rendement, d'améliorer les conditions de travail. La prise en compte du développement durable et des transitions (sobriété énergétique, usages numériques) font l'objet d'une attention particulière. Les enjeux actuels sur la transition écologique, énergétique et numérique sont en effet étudiés.

Faire une demande LEADER

- 1. Prendre RDV avec la Communauté de Communes du Pays de Salers qui organisera une rencontre avec l'équipe LEADER : un temps d'échange pour s'assurer que le projet est éligible aux aides LEADER.
- 2. Réaliser un document de présentation du projet.
- 3. Le Comité de programmation rend son avis et évalue le projet.
- 4. Le porteur de projet fait une demande de subvention, transmise également aux co-financeurs (Région, etc.).
- 5. Le porteur de projet avance les frais puis est remboursé sur justificatifs

.....

**CONTACTER L'ÉQUIPE
LEADER PROCHE DE CHEZ VOUS :
Clément VANTAL : cvantal@cantal.fr**

Avec MaPrimeAdapt'
mon logement
évolue avec moi

MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

JANVIER 2024

Pourquoi adapter mon logement?

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Douche
de plain-pied



→ Monte-escalier
électrique



→ Volets roulants
électriques

Bon à savoir

MaPrimeAdapt' est **cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov')**.

Quelle aide?

MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de

50 ou 70 %

du montant des travaux
(dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur).

Pour qui?

- Personne en **situation de handicap**
- Personne âgée de **70 ans ou plus**
- Personne de **60 à 69 ans sous condition de GIR** (GIR 1 à 6)
- ☑ Ayant des revenus modestes ou très modestes
- ☑ Résidant en France (métropole et Outre-Mer)
- ☑ Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

Quel accompagnement dans mes démarches?

Vous serez accompagné par un **assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)**. Ce professionnel sera votre contact privilégié tout au long de votre projet.

Les 5 étapes de mon parcours



1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour préciser mon projet.

2

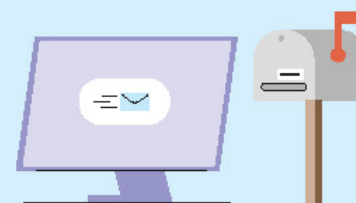
Le conseiller France Rénov' me met en relation avec un **AMO habilité autonomie**.

Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement autonomie pour déterminer mon projet de travaux et mon plan de financement.



3

Je dépose ma demande de subvention en ligne ou au format papier.



4

Je fais réaliser mes travaux par un artisan



5

Je reçois le versement de ma subvention.





**Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !**

**Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site france-renov.gouv.fr**



**par téléphone
0808 800 700**

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches numériques ou administratives ?

Les agents France services peuvent vous assister dans votre demande d'aide.

france-services.gouv.fr



la parole aux associations

ASSOCIATION SITE REMARQUABLE DU GOÛT

"Le Salon annuel des Sites remarquables du goût de Salers s'est tenu les 3, 4, et 5 mai 2024 !

Vous avez retrouvé les producteurs habituels dans la cour de l'école mais également sous le chapiteau présent sur le parking de la salle des fêtes.

Merci d'être venus nombreux !"



LA PASTOURELLE - #24

"Voici les groupes de musiciens et chanteurs qui ont animé notre village durant les 2 jours complets des 18 et 19 mai derniers : Peña Los Calientes - Banda Les Dalton's - La Banda' Mi - Anis Maniacs - The Finishers - Corto Maltesse - TDJ événementiel - Stéphanie Swing."



ASSOCIATION MIEL DE SALERS

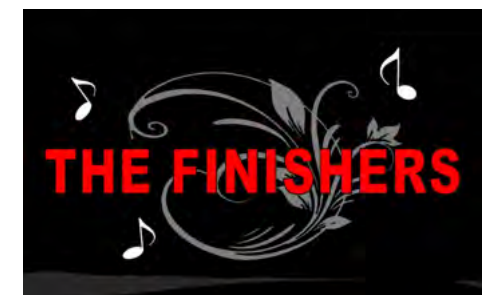
L'année 2023 n'a pas permis à nos chères abeilles de produire suffisamment de miel pour assurer les activités prévues initialement. Un printemps précoce suivi de fortes pluies, d'orages répétés et la présence du frelon asiatique ont entraîné la perte de nombreuses ruches.

Seule la participation à Festivache en août a été possible et a eu du succès.

Nous prévoyons de redynamiser une vingtaine de ruches pour cette nouvelle année 2024, ce qui nous permettra, si les aléas climatiques de l'année passée ne se reproduisent pas, de réaliser les manifestations suivantes :

- Festivache 2024 à la maison de la Salers,
- Présentation du monde des abeilles à l'école,
- Dégustation à l'EHPAD de Salers,
- Tenue d'un stand à la Pastourelle 2024.

Nous vous présentons au nom des fidèles adhérents et parrains de l'association nos vœux aussi tardifs que sincères."





ASSOCIATION SAUVERGARDE DU PATRIMOINE DE SALERS

L'association Sauvergarde du patrimoine de Salers a réuni le financement du projet de reproduction de la pietà de l'église St-Mathieu. Paul Trigueiro Pires a acheté la pierre et a commencé le travail en décembre 2023. Le projet devrait être finalisé pour la fin mai 2024. La statue sera alors donnée à la commune pour permettre de la replacer dans la niche de la façade de l'église, son emplacement d'origine.

L'association a publié quatre « chroniques sagranières » en 2023. Trois rendez-vous ont marqué l'année : une conférence de Mathilde Gardeux sur « l'archéologie du bâti au service du patrimoine de Salers : de l'étude à la valorisation », une « Archéo-Balade » sur le thème des remparts de Salers, et une conférence sur : « Un patrimoine oublié : les marques de marchands de Salers » dont les retours ont été très positifs.

L'assemblée générale a eu lieu le 30 mars 2024 à 14h à la salle des fêtes, suivie d'une conférence à 15h sur « le repaire de Jarrige » depuis sa construction au XV^{ème} s.

LA SAGRANIÈRE

"Danseurs, danseuses et musiciens ont véhiculé l'image de Salers et de la Haute Auvergne avec une vingtaine de spectacles à son actif cette saison.

En 2023, la Sagranière a organisé son premier thé dansant et réitère cet événement le 14 avril prochain.

Le groupe prépare d'ores et déjà la saison 2024. Toutes les personnes motivées pour découvrir le folklore auvergnat et intégrer une association vivante, avec plein de rendez-vous conviviaux tout au long de l'année, sont les bienvenues !"

_ Georges Fabre, Président de l'association - 06 38 59 03 67



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Amicale Laïque RPI Salers,
Saint-Bonnet de Salers, Saint-Paul de Salers

L'association organise plusieurs animations au cours de l'année dont les bénéfices permettent de financer une partie des sorties sportives et culturelles des enfants de l'école (voyage scolaire, piscine, etc.).

Marché de Noël, concours de belote, vente de fleurs sur le marché, stand de crêpes pour la Pastourelle, vide grenier : suivez-nous sur facebook pour ne rien manquer !

Prochain RDV à noter dans vos agenda :
le vide grenier du 31 août dans les rues de Salers !

Merci à vous tous qui nous aidez à créer de beaux souvenirs à nos petits.

Contact :
Mathilde Serre, Présidente
06 77 79 84 62



état civil

EN 2023 :

1 PACS

6 DÉCÈS

ca bouge à salers

OUVERTURE

La Pau, l'épicerie du quotidien

17 rue Notre-Dame
15140 SALERS
04 71 68 62 19
epicerie.la.pau@gmail.com

Librairie "Au ver Lissant"

3 rue du Beffroi
15140 SALERS
06 84 14 62 91
auverlisant@gmail.com
www.auverlisant.com

Au pays des Pierres

37 Place Tyssandier d'Escous
15140 Salers

REPRISE D'ACTIVITÉ

Chapellerie au Temps Jadis

2 rue du Château
15140 SALERS
chapellerieautempsjadis@gmail.com

La Poterne

9 rue Notre-Dame
15140 SALERS
04 71 68 16 27

DÉMÉNAGEMENT

L'Antre du Viking

24 rue Notre-Dame
15140 SALERS
09 87 10 99 27
lantreduviking@bbox.fr

agenda

MANIFESTATIONS ÉTÉ 2024

- 9 juin : Élections Européennes
- 15 juin : Conférence "La Haute-Auvergne avant la romanisation"
- 30 juin : Cyclotourisme
- 6 juillet : Fête des Pompiers
- 14 juillet : Fête Nationale
- 23 juillet : Marché de la laine et de la soie
- 3 au 25 août : Spectacle lumineux sur la place Tyssandier d'Escous
- 7 août : Journée de la vache et du Fromage
- 10 août : Concert du quatuor Cobalt à l'Église Saint-Mathieu
- 10 août : Fête des pompiers
- 15 août : Gala folklorique
- 31 août : Vide grenier
- 21 et 22 septembre : Journées Européennes du Patrimoine
- 11 novembre : Commémoration de l'Armistice

(Liste non exhaustive)

Pensez à consulter le site de la mairie www.salers.fr afin de vous tenir informés des dernières mises à jour et nouveautés.

Crédit photo : Yves Dauquier



Rédaction : Mélanie MAGNE

Création et mise en page : Sandrine WILLIOT

Impression : Osmose Communication





Imprimé par Osmose Communication – Ne pas jeter sur la voie publique.

HÔTEL DE VILLE : 1, PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS – 15140 SALERS

ACCUEIL DU PUBLIC : 2, PASSAGE PHILIPPE GARRIGUE – 15140 SALERS

Uniquement le matin, de 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi, sur rendez-vous les après-midi. fermé le mercredi après midi.

Téléphone : 04 71 40 72 33 - E-mail : contact@mairiesalers.fr - Site : www.salers.fr - Facebook : [@mairiedesalers](https://www.facebook.com/mairiedesalers)

